

Procès-verbal du conseil communautaire du 14/08/2025

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 09 aout 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le jeudi 14 aout 2025 à 08 heures 30 au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi, sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA.

Présents :

ALLAOUI Mohamed, BOINA Rifay Raim, CHANRANI Daoudou, FARADJI Saindou, ISSOUFI Ramadani, MADI OUSSENI Mohamadi, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahamed

Absents :

RIDHOI Zaïnabou ATTIBOU Zaïnati IBRAHIMA Said Maanrifa, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR Inchatì SOILIHÌ, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, , BOURA Zaounaki Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, ANDJILANI Housseni, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, BOURA MCOLO Vita, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, CHANFI Bibi, YSSOUMAIL AHAMADI, AHMED COMBO Papa.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Séance présidée par M Daoudou Chaanrani, premier vice-président en l'absence de M IBRAHIMA Said Maanrifa, président.

XXXXXXXXXXXX

Délibération 41 : approbation du pv du cc du 11/04/2024

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 42 : compte rendu des actes pris en vertu des délégations du conseil au président

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 43 : Bilan ZAC Coconi-Ouangani

Mohamed Allaoui

Il n'est pas envisageable d'ouvrir 170ha à l'urbanisation au titre de ce projet. Il faut rester dans les quotas définis dans le plan local d'urbanisme intercommunal qui garantit un équilibre dans les possibilités d'aménagement dans chaque commune.

Ousseni Mouhamadi

Il appartient à la 3CO de décider des quotas.

On est entrain de payer notre précipitation dans l'élaboration du PLUI-h. j'avais suggéré que nous prenions du temps dans la mise en œuvre de ce document pour anticiper sur les complexités auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. La difficulté c'est qu'une contrainte au niveau d'une commune a un impact sur toutes les autres communes. Ce qui aurait être évité si la 3CO s'était accordée pour laisser prospérer les PLU communaux et mieux penser le PLUI-h.

S'il y a eu concertation avec le public, aucune réunion associant les propriétaires s'est tenue, ce qui est fort regrettable.

Mouhamadi Adamou

Des discussions sont en cours avec les propriétaires

Ousseni Mouhamadi

Il ne faut pas confondre les réunions publiques de concertation et les réunions de concertation avec les propriétaires fonciers.

Mouhamadi Adamou

L'acquisition de l'ensemble du foncier est estimée à 40M€

Ahmed Rama

Il est regrettable que les élus soient mis ainsi devant le fait accompli. Les élus chargés auraient dû éclairer le conseil sur le projet avant de demander aux élus de valider un quelconque scénarii.

Mohamed Allaoui

Le projet Coconi-Ouangani devra tenir compte du projet de contournement de Ouangani

Daoudou Chanrani

Il faut valider le projet de contournement de Ouangani tel que prévu par le département et repris dans le projet de ZAC Coconi-Ouangani.

Décision du cc

- Votants oui 8
- Abstention 1 (le maire de Chiconi)
- Votant contre 0

Délibération 44 : création ZAC Coconi-Ouangani

Mohamed Allaoui

Respecter la répartition des quotas d'urbanisation prévue dans le plan local d'urbanisme pour garantir une égalité de traitement des communes.

Décision du cc

- Vote oui 8
- Vote contre 1 (Allaoui)
- Abstention 0

Délibération 45 : approbation du bilan de la concertation relative au projet d'aménagement de la ZAC Kahani

et délibération 46 : approbation du dossier de création de la ZAC Kahani

Oussen Mouhamadi

Comme pour le projet de ZAC Coconi-Ouangani, il n'y a pas eu de concertation avec les propriétaires fonciers pour la ZAC Kahani. La commune de Chiconi, pourtant propriétaire dans le périmètre de l'opération, n'a été informée du projet que très récemment par l'EPFAM. Même chose pour les propriétaires privés. La responsabilité de ce dysfonctionnement incombe à la 3CO qui a donné délégation à l'EPFAM sans avoir défini au préalable les bases.

Par ailleurs, il est permis de s'interroger sur la pertinence de prévoir 2 opérations ZAC dans le même périmètre au lieu d'une seule opération d'envergure.

Décision du cc

- Vote contre 3
- Vote pour 3
- Absentions 3

➤ Non adoptées pour insuffisance de concertation.

Délibération 47 : attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Tsingoni pour la réalisation du stade synthétique de Combani

- Vote pour 9
- Vote contre 0
- Abstention 0

Délibération 48 : Engagement de la 3CO dans une co-construction d'un contrat local de santé intercommunal

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 49 : Adhésion de la 3CO au Centre de Prévention du Risque d'Inondation (CERPI)

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 50 : dispositif d'accompagnement pour l'acquisition d'équipements de panneaux solaires en autoconsommation

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 51 : déplacements d'élus communautaires

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 52 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus de la 3CO au titre de 2024

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 53 : Présentation du rapport d'évaluation du dispositif de lutte contre l'absentéisme des élus communautaires au titre de 2024

Ousseni Mouhamadi

Il est inadmissible que la 3CO paie des indemnités de fonctions à des élus qui ne participent à aucun conseil.

- Vote pour 9

- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 54 : Présentation du rapport social unique (RSU) 2023

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 55 : Création d'une régie de transport de personnes

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 56 : Demande de subvention DETR/DSIL 2025 pour l'acquisition de 3 véhicules pour les services police et environnement

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 57 : Suppression et création de poste d'animateur mobilités

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0

Délibération 58 : demande de transfert de gestion des parcelles impactées par l'aménagement de la plage d'Ambato (M'tsangamouji)

- Vote pour 9
- Votre contre 0
- Abstention 0